

## **Auxiliaire de puériculture en apprentissage**

### **Contrat d'apprentissage d'1 an**

Dans une crèche ou une halte-garderie, le rythme de l'auxiliaire de puériculture suit celui de 5 à 8 enfants (âgés de 3 mois à 3 ans) en moyenne. Il ou elle veille à leur hygiène (changer les couches, par exemple), les assiste dans leurs repas, surveille les siestes. En organisant des activités d'éveil (jeux, danse, comptines...), il ou elle stimule leur autonomie (apprendre à s'habiller sans aide, aller aux toilettes...), leur motricité (équilibre, coordination générale, latéralité, tonus musculaire, mouvements...) et leur apprentissage des règles de vie en collectivité, en étroite collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (psychologues, éducateurs, assistants maternels, psychomotriciens...). À noter : dans ces structures d'accueil collectif de la petite enfance, en l'absence d'infirmiers (présents à temps partiel), ce sont les auxiliaires de puériculture (présents à temps plein) qui sont compétents pour assurer les soins d'un enfant malade ou victime d'un accident.